

COMPTE-RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL**RÉUNION DU LUNDI 28 MARS 2022**

L'an deux mille vingt-deux

Le vingt-huit mars à 20 h 00,

En application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, dûment convoqué par Monsieur BLANCHON Frédéric, Maire, le conseil municipal de la commune de MARCILLY D'AZERGUES, s'est réuni, en session ordinaire, salle du conseil municipal située en mairie.

Date de convocation du Conseil Municipal : 22 mars 2022

Etaient présents, les conseillers municipaux suivants :

ARONICA Mathieu	COCHARD Jean-Louis	PERRETON Pascal
BLANCHON Frédéric	CORDIER Stéphanie	ROCHET Philippe
	DECLERCK Thierry	
	GOUBEAU Ghislaine	SICILIANO Georges
CHEVEREAU Laurent		VIGNERON Pascal

ABSENTS (avec pouvoir) :

Madame Frédérique BURNIER absente excusée, a donné pouvoir à Monsieur Philippe ROCHET

Madame Nathalie CARRIER absente excusée, a donné pouvoir à Monsieur Pascal VIGNERON

Madame France de PARISOT DE BERNECOURT absente excusée, a donné pouvoir à Monsieur Mathieu ARONICA

Monsieur Benjamin SCAPPATICCI absent excusé, a donné pouvoir à Monsieur Georges SICILIANO

ABSENTS (sans pouvoir) : Néant**AUTRES PERSONNES PRÉSENTES :** Néant

Monsieur Georges SICILIANO a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal.

ORDRE DU JOUR**I- APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DE CONSEIL MUNICIPAL DU 14 FEVRIER 2022****II- ADMINISTRATION****III- ADMINISTRATION**

- 1- PERSONNEL TERRITORIAL : Modification du tableau des emplois permanents - filière administrative
- 2- BUDGET COMMUNAL : Compte de gestion 2021
- 3- BUDGET COMMUNAL : Compte administratif 2021
- 4- BUDGET COMMUNAL : Affectation du résultat 2021
- 5- FISCALITÉ DIRECTE LOCALE : Vote des taux 2022
- 6- BUDGET COMMUNAL : Budget primitif 2022
- 7- GROUPE SCOLAIRE : Création d'une 5^{ème} classe et d'un préau : demande de subventions auprès de l'Etat, de la Région et du Département

IV- INTERCOMMUNALITÉ

- 1- PENAP : Approbation programme d'actions pour la période 2022-2026

V- DIVERS

I- APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DE CONSEIL MUNICIPAL DU 14 FÉVRIER 2022

Le procès-verbal de la séance du 14 février 2022 a été transmis aux élus en annexe de la convocation. Monsieur le Maire demande aux conseillers s'ils ont des remarques à faire.

Aucune observation n'est formulée.

A l'unanimité des membres présents, pouvoir inclus, le conseil municipal valide le procès-verbal de la séance du 14 février 2022.

II- ADMINISTRATION

1- PERSONNEL TERRITORIAL : Modification du tableau des emplois permanents

Délibération 2022/03

Monsieur le Maire rappelle le départ à la retraite de la secrétaire de mairie au 1^{er} mai prochain et compte-tenu du recrutement à compter du 1^{er} avril d'un nouvel agent, à un grade autre que celui détenu par l'agent en poste, il est nécessaire de créer un nouvel emploi au tableau des effectifs.

Il propose pour la filière administrative - titulaire - sur emploi permanent :

- De créer un poste dans le cadre d'emploi des adjoints administratifs à temps complet.

Il précise :

- Que l'emploi existant dans le cadre d'emploi des rédacteurs restera après le 1^{er} mai, inscrit mais non pourvu au tableau des effectifs.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la création d'un emploi dans le cadre d'emploi des adjoints administratifs à temps complet à compter du 1^{er} avril 2022.
- **DIT** qu'il est nécessaire de modifier le précédent tableau des effectifs adopté par délibération 2021/37 ;
- **FIXE** le nouveau tableau des emplois permanents de la collectivité tel qu'indiqué en annexes 1 et 2.

2- BUDGET COMMUNAL : Compte de gestion 2021

Délibération 2022/04

Monsieur le Maire précise que le compte de Gestion 2021 du trésorier de CHAZAY est en tout point en conformité avec le compte Administratif 2021 qui va être présenté au point suivant et donne lecture des réalisés du comptable de la collectivité.

Il demande aux élus de bien vouloir se prononcer sur le compte de gestion du trésorier.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **INDIQUE** que le compte de gestion, dressé par le trésorier pour l'exercice 2021, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part ;

- **CHARGE** Monsieur le Maire de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération.

3- BUDGET COMMUNAL : Compte administratif 2021

Délibération 2022/05

La parole est donnée à Monsieur ARONICA Mathieu, adjoint délégué aux finances.

Monsieur ARONICA rappelle que le compte administratif comptabilise le « réalisé » de l'année écoulée, avant de faire une présentation par chapitre.

Il commente chaque section (fonctionnement et investissement) et détaille les chapitres de dépenses et de recettes 2021.

Il invite ensuite les Conseillers à se reporter à la présentation générale du Compte Administratif :

BUDGET COMMUNAL		INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
1	Résultat de clôture de l'exercice 2020 (N-1)	210 997.89 €	189 794.75 €
2	Affectation 2020 (N-1) faite en 2021 (N)		80 000.00 €
3	RECETTES 2021	1 543 897.79 €	1 192 146.77 €
4	DEPENSES 2021	1 181 315.70 €	1 142 293.19 €
5	RESULTAT ANNEE 2021 (N)	362 582.09 €	49 853.58 €
6	RESULTAT CUMULE (réel de clôture N)	573 579.98 €	159 648.33 €
7	RESTE A REALISER RECETTES	10 324.00 €	
8	RESTE A REALISER DEPENSES	39 204.45 €	
9	Résultat corrigé des Restes à Réaliser	544 699.53 €	159 648.33 €

Monsieur CHEVEREAU Laurent demande des explications sur le chapitre 77, recette de fonctionnement ; explications qui lui sont données par M. ARONICA Mathieu.

Monsieur le Maire sort de la salle.

M. ARONICA Mathieu propose aux membres du Conseil Municipal d'approuver le compte administratif en tout point conforme avec le compte de gestion du trésorier.

Le Conseil Municipal, moins Monsieur le Maire, par 14 voix « POUR » (dont pouvoirs)

- **APPROUVE** le compte administratif 2021 tel que présenté ;
- **CHARGE** Monsieur le Maire de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération.

4- BUDGET COMMUNAL : Affectation du résultat 2021

Délibération 2022/06

Monsieur le Maire remet le tableau de la situation de clôture arrêté au 31 décembre 2021.

Le résultat 2021 en clôture est de :

<u>Fonctionnement</u>	Excédent	159 648.33 €
<u>Investissement</u>	Excédent cumulé	573 579.98 €
	Solde des restes à réaliser	28 880.45 €
Besoin de financement		0.00 €

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'affecter au compte 1068 : 50 000 € de l'excédent de fonctionnement pour abonder la section d'investissement et de reporter en fonctionnement 109 648.33 € correspondant à l'excédent de fonctionnement diminué de l'affectation.

Monsieur DECLERCK Thierry demande des explications sur le résultat cumulé en investissement. Monsieur ARONICA précise que ce montant de 573 579.98 € provient de l'excédent de l'année 2021 s'élevant à 362 582.09 € qui s'ajoute à l'excédent d'investissement de 2020, soit 210 997.89 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** d'affecter au compte 1068 du budget primitif 2022, recette d'investissement 50 000 € de l'excédent de fonctionnement 2021 pour couvrir les dépenses d'investissement 2022 à intervenir ;
- **ACCEPTE** de reporter au budget primitif 2022, compte 002 « recette de fonctionnement » 109 648.33 € correspondant à l'excédent de fonctionnement 2021 diminué du montant affecté à l'investissement ;
- **ACCEPTE** de reporter au budget primitif 2022 l'excédent d'investissement cumulé 2021 de 573 579.98 € en recette d'investissement compte 001 ;
- **CHARGE** Monsieur le Maire de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération.

5- FISCALITÉ DIRECTE LOCALE : VOTE DES TAUX 2022

Délibération 2022/07

Monsieur le Maire rappelle aux élus, la répartition des ressources de la fiscalité locale à compter de 2021 et les informe de la revalorisation des bases TF « taxes Foncières » pour 2022.

Répartition des ressources de la fiscalité directe locale

Collectivité	Anciennes ressources	Nouvelles ressources
Communes (hors métropole de Lyon)	THRP (Taxe d'habitation sur les résidences principales)	TFPB départementale + abondement Etat modulés par le coefficient correcteur

Il remémore les taux votés en 2021 :

Taxe foncière des propriétés bâties

28.27 % (17.24 % + 11.03 % taux départemental 2020)

Taxe foncière des propriétés non bâties

52.50 %

Monsieur ARONICA explique les difficultés rencontrées pour maintenir le taux de la Taxe Foncière des propriétés bâties à 28.27 % et souligne que les deux taux n'ont pas été augmentés depuis 2014.

Monsieur le Maire précise que la commission communale des finances a préparé son budget primitif 2022 en appliquant aucune augmentation des taux, il demande aux élus de bien vouloir se prononcer sur les taux 2022.

Après en avoir délibéré, Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de reconduire les taux 2021 sur 2022
- **VOTE** le taux de la Taxe Foncière sur les propriétés bâties pour 2022 : à 28.27 % (17.24 %+ 11.03 % taux départemental)
- **VOTE** le taux de la Taxe Foncière sur les propriétés non bâties pour 2022 : à 52.50 %.
- **CHARGE** Monsieur le Maire de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération.

6- BUDGET COMMUNAL : BUDGET PRIMITIF 2022

Délibération 2022/08

Monsieur le Maire-adjoint donne lecture du budget primitif 2022 arrêté, comme suit, par la réunion de la commission des finances :

	DÉPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	828 518.33 €	828 518.33 €
Section d'investissement	1 207 423.31 €	1 207 423.31 €
TOTAL	2 035 941.64 €	2 035 941.64 €

Monsieur le Maire demande aux élus de bien vouloir se prononcer :

VU l'avis de la commission des finances,

VU le projet de Budget Primitif présenté,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

-APPROUVE le Budget Primitif 2022 arrêté comme suit :

- > au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- > au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	DÉPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	828 518.33 €	828 518.33 €
Section d'investissement	1 207 423.31 €	1 207 423.31 €
TOTAL	2 035 941.64 €	2 035 941.64 €

- **CHARGE** Monsieur le Maire de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération.

7- GROUPE SCOLAIRE : Création d'une 5ème classe et d'un préau - demande de subventions auprès de l'Etat, de la Région et du Département

Délibération 2022/09

Monsieur le Maire fait part des effectifs scolaires qui ne cessent d'augmenter depuis plusieurs rentrées et qui auront dans un futur proche une évolution à la hausse au vu des dossiers d'urbanisme instruits et de ceux qui sont en cours d'élaboration (permis d'aménager, permis de construire, projet de construction de locatifs au centre bourg).

Monsieur le Maire dit que la précédente équipe municipale avait anticipé l'ouverture d'une classe supplémentaire et avait envisagé une surface nécessaire pour la création d'une cinquième classe lors de la construction du groupe scolaire « les trois châteaux ».

Il donne l'état d'avancement du projet fourni par l'architecte ainsi que les premières estimations chiffrées concernant les études, les contrôles et les travaux ; il souligne que la commission communale des finances a prévu au budget primitif 2022, à l'opération 103, un montant de crédits budgétaires à hauteur de 340 700 € pour lancer l'exécution de la construction durant la période estivale ; ce montant pourra être réajusté, si nécessaire, par le biais d'une décision modificative en cours d'exercice.

Afin de mettre en œuvre ces travaux, il propose aux élus,

- De se prononcer sur le lancement de l'opération d'investissement « construction d'une cinquième classe et d'un nouveau préau »
- De solliciter l'Etat, la Région et le Département, avant le démarrage des travaux, afin d'obtenir l'attribution de plusieurs subventions :
 - Auprès de l'Etat (Préfecture du Rhône), dans le cadre de la D.E.T.R (Dotation d'équipement des territoires ruraux), de la D.S.I.L (Dotation de Soutien à l'Investissement public Local), de la D.S.I.D (Dotation de Soutien à l'Investissement des Départements) - exercice 2022

- Après du Département du Rhône dans le cadre d'un partenariat territorial qui vient en aide aux communes du territoire départemental ;

- De la Région Rhône-Alpes dans le cadre des subventions d'investissement.

Après en avoir délibéré, **le conseil municipal, à l'unanimité** :

- **AUTORISE** le lancement de la construction d'une cinquième classe et d'un nouveau préau ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à la réalisation de cette opération d'investissement (devis, contrat, MAPA etc...)

- **DIT** que les crédits budgétaires ont été votés au budget primitif 2022, à l'opération 103 pour un montant de 340 700 € et que ce montant n'est qu'une prévision ;

- **SOLLICITE** les services de l'Etat, du département et de la Région afin d'obtenir des aides financières et **AUTORISE** Monsieur le Maire à présenter des dossiers de demandes de subventions aux différentes administrations.

- **CHARGE** Monsieur le Maire de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération.

III- INTERCOMMUNALITÉ

1 - PENAP : Approbation programme d'actions pour la période 2022-2026

Délibération 2022/10

Monsieur le Maire rappelle l'historique de la PENAP de la plaine des Chères, souligne que 19 dossiers présentés ont fait l'objet d'un montant total de subventions accordées s'élevant à 205 000 € pour la période 2018-2021.

Puis il expose les points suivants :

La loi n°2005-157 du 23 février 2005 relative au Développement des Territoires Ruraux (DTR), son décret d'application n°2006-821 du 7 juillet 2006 et la loi n°2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'alimentation, l'agriculture et la forêt (LAAF) offrent aux départements la possibilité d'intervenir sur le foncier périurbain en exerçant leur compétence de protection des espaces naturels et agricoles à l'intérieur d'un périmètre d'intervention désigné PENAP (protection des espaces naturels et agricoles périurbains).

Cette compétence permet de créer des périmètres d'intervention en zone périurbaine en vue de protéger et de mettre en valeur des espaces agricoles, naturels et forestiers par l'intermédiaire d'un programme d'action.

Le programme d'action 2018-2021 est terminé. Le futur programme PENAP est organisé autour de cinq axes d'intervention possibles pour les acteurs locaux en fonction des problématiques agricoles, foncières ou environnementales. Les actions du programme pourront être soutenues par le Département au titre de sa compétence de PENAP.

Prévu sur 5 années (2022-2026), le nouveau programme d'action se décline en cinq grandes orientations :

- Assurer la pérennité du foncier en faveur de l'agriculture,
- Maintenir une dynamique agricole par la reprise ou la création d'exploitations agricoles,
- Créer les conditions pour pérenniser et moderniser les exploitations,
- Préserver et renforcer la qualité environnementale du territoire,
- Valoriser les territoires, les espaces agricoles et naturels.

En réponse au courriel du Département qui demande, conformément à l'article R113-25 du Code de l'urbanisme, l'accord de notre collectivité sur le projet d'un programme d'action (2022-2026) pour la protection et la mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains, Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer.

Le Conseil municipal ayant pris connaissance du dossier et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DONNE** son accord sur le nouveau programme d'action 2022-2026, pour la protection et la mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains, annexé à la délibération.
- **CHARGE** Monsieur le Maire de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération.

IV- DIVERS

- **RECOURS AU TELETRAVAIL**

Monsieur le Maire présente le dispositif et les modalités de télétravail au sein de la Fonction Publique Territoriale.

Il explique qu'aujourd'hui, le conseil municipal est seulement sollicité à donner son avis sur le principe de la mise en place du télétravail puisque la collectivité doit obligatoirement recueillir l'avis préalable du comité technique du CDG69 avant d'officialiser par le biais de l'adoption d'une délibération.

Sur le principe, à l'unanimité, le conseil municipal accepte et demande à Monsieur le Maire de présenter un dossier au comité technique du CDG69.

- **DÉPART À LA RETRAITE - Rappel de la cérémonie du 1er avril - 19 h en mairie**
Délibération 2022/10

Monsieur le Maire rappelle qu'un de nos adjoints techniques, a fait valoir ses droits à la retraite au 1^{er} janvier dernier.

Comme fait habituellement, Monsieur le Maire propose aux élus que la commune prenne en charge la dépense pour l'achat d'un cadeau à remettre à l'agent afin de le remercier pour son travail accompli et pour son dévouement auprès de la collectivité.

A l'unanimité, le conseil municipal :

- **ACCEPTE** que la commune prenne en charge la dépense d'un cadeau à offrir à l'agent concerné par un départ à la retraite,
- **DIT** que les crédits seront prévus au budget supplémentaire de la commune ;
- **CHARGE** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

- **ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES : 10 et 24 avril 2022**
Organisation des scrutins

Monsieur le maire transmet aux élus le planning des permanences pour tenir les bureaux de vote.

- **SOUTIEN / AIDE A L'UKRAINE**

Monsieur le Maire dit être en contact avec les services de la Préfecture, que si des familles ukrainiennes étaient accueillies par des Marcillois, il en serait avisé. Pour l'instant, aucune information ne lui est parvenue. Il souligne que le sujet a également été vu par le CCAS et que si le cas se présentait, le CCAS viendrait en aide financière et/ou en apportant leur soutien non seulement aux familles de réfugiés mais aussi envers les familles d'accueil.

A Marcilly, par le biais d'un parent d'élève, une collecte de vêtements et de denrées alimentaires a été organisée au sein de l'école. Madame GOUBEAU Ghislaine ajoute que

l'association « graines d'actions » a programmé une soirée théâtre pour le 9 avril prochain et que les recettes de cette manifestation seront reversées à la « croix rouge ». Elle espère vivement une forte participation des marcillois.

COMPTES-RENDUS RÉUNIONS INTERCOMMUNALITÉ - SYNDICATS - COMMISSIONS ET AUTRES

1- Intercommunalité

Exposé du maire sur le SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale)

Dernièrement réunion des maires - finalisation du projet d'aménagement stratégique (groupe de travail) - en mai ces groupes de travail passeront dans chaque commune concernée pour étudier les possibilités de chacune d'elles - en juin, débat au sein du Syndicat Mixte du Beaujolais - courant l'été réunions et débats seront à nouveau prévus - 15 septembre arrêt du SCoT révisé puis enquête publique avant l'approbation normalement prévue en mars 2023.

2- Syndicats

SYDER : Réunion du Comité en date du 22 mars 2022

Monsieur SICILIANO Georges donne le principal point évoqué :

Photovoltaïque : l'ambition gouvernementale est d'atteindre à horizon 2050 la production de 100 Gigawatts via le photovoltaïque au niveau national, le SYDER qui représente un syndicat d'énergie sur 100, se donne pour objectif de produire sur son territoire 1 Gigawatt d'ici 2050 en développant des installations sur des bâtiments publics, dans le cadre de centrales au sol ou encore d'ombrières.

SRBA : Réunion du 24 février 2022

Points évoqués : Débat d'Orientation budgétaire - liste des travaux sur l'Azergues en cours et à venir.

SMBVA : réunion du 24 mars 2022

Réunion des « sentinelles » pour faire le bilan de l'organisation qui a été mise en place lors des exercices organisés en cas d'alertes de crues. Quelques anomalies constatées notamment sur le manque de communication entre vigiles.

SYNDICAT DE GENDARMERIE

Il s'avère qu'il y a un manque de bureau au sein de la gendarmerie de Limonest, il est prévu que deux logements soient transformés en bureaux administratifs.

Le projet de centre de supervision de vidéoprotection (surveillance groupée) est reporté à une date ultérieure.

3- Commissions Communales

Commission « développement durable » : Réunion du 24 février 2022

Madame GOUBEAU Ghislaine donne les points principaux traités lors de la réunion :

- Label APICITE - labellisation insectes pollinisateurs.

Actions à mettre en place :

1°) création d'une prairie fleurie en collaboration avec l'agenda 21 « grainothèque » (fleurs mellifères) un essai sera fait sur la petite parcelle de l'espace jardins communs ;

2°) Aménagement d'un jardin refuge exemplaire (nichoirs à oiseaux, hôtel à insectes sur parcelle derrière la salle des fêtes. Madame GOUBEAU Ghislaine souligne que l'association « graines d'actions » a organisé dernièrement un atelier pour réaliser des nichoirs.

- Fresque du climat

Une demande est faite auprès des élus pour l'organisation d'une fresque sous forme de jeu avec pour thème « le climat ». En cas d'avis défavorable des élus, l'association « graines d'actions » envisagera la création de cette fresque à l'automne.

- Cantine scolaire

Madame GOUBEAU porte en information l'interrogation d'un membre de la commission qui demande qu'un groupe de parents d'élèves soit invité à participer à l'analyse de l'enquête de satisfaction qui vient de se clôturer. Elle a également fait part d'une proposition, à savoir que la grille tarifaire du repas devrait tenir compte du revenu familial.

Les participants ont fait remonter un manque de communication entre les élus et les marcillois notamment en matière d'urbanisme, sur le devenir de l'ancienne école, sur le projet de cantine bio, sur l'aménagement de la place des Tilleuls.

Commission « gestion de crise » : Réunion du 28 février 2022

Monsieur BLANCHON Frédéric rapporte les points évoqués : mise à jour du plan communal de sauvegarde et il a été demandé l'organisation d'un plan communal de crise dans les prochains mois, en simulant une alerte.

Commission « vie scolaire/cantine » : Réunion du 03 mars 2022

Bien que le sujet ait été abordé précédemment, Monsieur BLANCHON Frédéric donne l'état d'avance de l'enquête de satisfaction faite auprès des familles, une trentaine de réponses ont été retournées en mairie, l'analyse devrait avoir lieu semaine prochaine.

Commission « vie économique » : Réunion du 22 mars 2022

Monsieur ARONICA Mathieu dit que la Municipalité lance en collaboration avec des étudiants de l'Institut d'Administration des Entreprises de Lyon Junior Conseil, une étude de marché auprès des Marcillois afin de déterminer le type de commerce et/ou de services qui seraient appréciés des habitants. Un questionnaire papier sera distribué dans les boîtes aux lettres.

Monsieur CHEVEREAU Laurent dit avoir rencontré le 7 mars dernier, plusieurs producteurs : maraîcher, fromager, charcutier, producteur d'olives et que l'ouverture du marché hebdomadaire est prévue le 16 avril prochain. Il est même en pourparlers pour que le marchand de pizzas vienne se joindre aux exposants et qu'il soit prévu des animations sur la place du marché, le samedi matin.

3- Autres

Néant

Pour information**Prochaines réunions du conseil municipal**

Mois en 2022	Date	Heures	Lieu
AVRIL - néant MAI	Lundi 09	20 H	Mairie

Prochaines réunions du Centre Communal d'Action Sociale

Mois en 2022	Date	Heures	Lieu
Néant			

Autres :

Néant

Prochaines réunions à dater

Commission communale	Date	Heure	Lieu
Vie associative / Culture	Le 31/03/2022	19 H00	MAIRIE
Urbanisme / PLU	Le 13/04/2022	17 H 00	MAIRIE

Fin de séance : 23 H 15